



LE TRAVAIL

VOL. XXVII — No 12

Montréal, 30 mars 1951

NOUS NE LÂCHONS PAS!

La EASTERN FURNITURE condamnée à payer

La compagnie Eastern Furniture Ltd. de Victoriaville croyait pouvoir se payer le luxe d'ignorer certaines clauses de la convention collective qu'elle avait signée le 3 janvier 1949. Elle refusait délibérément de verser des augmentations de salaires dues à 68 de ses employés.

Le 15 novembre 1949, un tribunal d'arbitrage décidait que la compagnie avait tort. Le président de la compagnie, M. J.-D. Gagné, ne voulut pas, cependant, appliquer cette sentence. Il inventa toutes sortes de procédures pour essayer de s'esquiver, pour essayer de faire croire que la compagnie ne devait rien.

Le syndicat dut donc prendre une action devant une cour civile, se rendre ensuite devant la Cour supérieure et finalement jusqu'en Cour d'appel pour défendre le salaire de ses ouvriers.

Plus d'un an après la signature du contrat, le syndicat vient enfin d'obtenir gain de cause. La sentence finale connue cette semaine condamne la compagnie Eastern Furniture Ltd. à répartir la somme de \$3,333.58 entre les 68 ouvriers concernés selon le nombre d'heures de travail qu'ils

ont fait durant la période de réclamation, en plus des intérêts et des frais.

Comment expliquer qu'un employeur puisse s'acharner tellement à refuser d'appliquer une convention collective qu'il a lui-même signée? Nous avons certainement là un exemple frappant de mauvaise volonté en même temps qu'un désir mal voilé de saboter l'association libre et légitime des ouvriers.

Il reste que le syndicat des ouvriers de Eastern Furniture Ltd. continuera à chercher autant que possible, par des moyens pacifiques, l'amélioration de ses conditions de travail, avec le désir sincère de collaborer avec la compagnie. C'est ainsi qu'à la demande du syndicat un tribunal d'arbitrage commencera à siéger le 30 mars prochain pour établir la légitimité des nouvelles demandes des ouvriers refusées par la compagnie. Le président du tribunal est Me Thibodeau de Québec. L'arbitre syndical est le confrère Jean-Paul Geoffroy, conseiller technique de la C.T.C.C. et le procureur du syndicat est le président lui-même de la C.T.C.C., M. Gérard Picard.

Exigeons des garanties contre le profitage.

Certains gens se sont imaginé que la campagne entreprise par un million de syndiqués canadiens pour obtenir la régie des prix était terminée. Ces gens ont cru que la mauvaise volonté manifeste du gouvernement fédéral à ce sujet avait suffi pour décourager les fédérations syndicales. Ils se trompent grandement.

Car cette campagne n'est pas une fantaisie. Ce sont leurs salaires que les ouvriers défendent contre la montée des prix et non seulement le leur propre, mais aussi le revenu de tous les Canadiens à qui la hausse du coût de la vie ne rapporte rien.

C'est pourquoi les fédérations revenaient récemment à la charge avec la lettre suivante, adressée au ministre de la Défense nationale.

Honorable Brooke Claxton,
Ministre de la Défense nationale,
Ottawa.
Monsieur,

Le 20 février dernier, une délégation qui représentait le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, le Congrès canadien du Travail, la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et le Comité législatif conjoint des Fraternités de Cheminots, rencontrait le très honorable Louis St-Laurent, premier ministre, et quelques membres du Cabinet pour la présentation d'un mémoire qui réclamait la régie des prix.

Après cette rencontre, il nous a semblé que les observations et les points de vues exprimés à cette occasion par le premier ministre représentaient l'opinion unanime du gouvernement. La délégation ne fut pas complètement satisfaite du résultat de ces représentations, mais nous n'avons pas communiqué à nos membres une opinion défaitiste, nous n'avons pas annoncé que le gouvernement

refusait tout effort pour réduire le coût de la vie. Au cours de l'entrevue, aucun ministre, à l'exception de M. St-Laurent, n'a exprimé ses vues sur cette question capitale de la hausse des prix. Nous remarquons cependant que plusieurs n'ont pas hésité depuis à faire connaître publiquement leurs opinions sur la question.

Nous sommes d'avis que tous les membres du gouvernement doivent se rendre compte que les prix continuent de monter et qu'ils doivent avoir une idée des souffrances qu'endurent un grand nombre de Canadiens dont le revenu insuffisant ne peut rencontrer ces augmentations ni assurer un standard de vie convenable. A l'heure actuelle, l'augmentation des prix est générale et affecte presque toutes les marchandises en vente et tous les services même essentiels.

Lors de notre rencontre avec le gouvernement, le premier ministre avait donné, comme des raisons contre la régie des prix, que les Canadiens n'y étaient pas préparés et qu'ils ne l'accepteraient pas volontiers. Il faut vous dire franchement que nous ne sommes pas d'accord. Ce point de vue ne coïncide pas avec celui de quelques millions de milliers de membres qui nous sont affiliés et qui représentent au moins un échantillonnage adéquat de la nation canadienne (si l'on excepte évidemment la minorité qui se trouve dans les Chambres de Commerce et autres associations du même genre).

L'immense majorité des Canadiens réalisent pleinement la gravité de la crise à laquelle tous les Canadiens doivent faire face. Ils

se rendent compte des difficultés présentes et sont prêts à accepter les sacrifices qu'elles exigent. Ils n'acceptent pas toutefois qu'on leur impose des impôts beaucoup plus forts dans le but d'acheter des matériaux nécessaires à la défense, au moyen d'un dollar dont la valeur d'achat est réduite à 50 cents. Ils n'acceptent pas non plus qu'on restreigne le crédit et qu'on mette en vigueur certains autres règlements projetés, à moins que le gouvernement ne leur assure une protection raisonnable contre le profitage et l'augmentation continuelle du coût de la vie.

Depuis l'adoption du Bill 24, le gouvernement a en mains une autorité qui peut lui gagner la confiance de presque tous les Canadiens, pourvu qu'il l'exerce sagement en établissant un système de régulation des prix.

C'est le désir pressant de nos membres, de leurs familles et de leurs amis, que vous agissiez dès maintenant à cet effet.

Vos tout dévoués,

PERCY R. PENGOUGH,
président du Congrès des Métiers
et du Travail du Canada.

A. R. MOSHER,
président du Congrès
canadien du Travail.

GERARD PICARD,
président de la Confédération
des Travailleurs catholiques
du Canada.

A. J. KELLY,
président du Comité législatif
conjoint des Fraternités
de Cheminots.

Ottawa, le 21 mars 1951.



CONSEIL GENERAL DE QUEBEC — Apparaissent sur la photo les membres de l'exécutif du Conseil général de Québec. On remarque en haut de g. à d. : MM. l'abbé L.-P. Laberge, aumônier; J. Parent, président; A. Proulx, secrétaire; M. Dussault, secrétaire-correspondant; Gérard Courcy, trésorier. Cette photo a été prise lors du passage à Québec du propagandiste du journal.

Session d'étude à Rimouski les 14, 15 et 16 avril

Le Conseil central de Rimouski vient de mettre sur pied son Ecole régionale d'Action ouvrière. En collaboration avec le Service d'Education de la C.T.C.C., il tiendra une première session d'études les 14, 15, 16 avril courant, au lac Plat, à 46 milles de Rimouski, en pleine forêt. La compagnie Price Brothers met l'un de ses camps à la disposition du Conseil central et offre gratuitement gîte et pension. On s'attend à ce qu'une trentaine d'ouvriers suivent les cours de cette école d'Action ouvrière.

Le thème général de la session est l'étude du problème syndical actuel. Le programme comprend entre autres cours: l'évolution du syndicalisme aujourd'hui, le syndicalisme démocratique, le contrôle des prix, la sécurité sociale, l'importance de la Lettre pastorale collective sur le problè-

me ouvrier. Chaque cours durera environ une heure et sera suivi d'un forum.

Les confrères Fernand Jolila C.T.C.C., et Jean-Paul Geoffroy, cœur, du Service d'Education de conseiller technique, ainsi que M. l'abbé Rolland Frigon, aumônier adjoint de la C.T.C.C., passeront les trois jours avec les ouvriers et aideront les officiers du Conseil central à donner les cours et à tenir les forums. Au cours de la fin de semaine on présentera aussi des films pour illustrer certaines choses.

Cette session d'études sera le point de départ de tout un programme d'éducation pour la région de Rimouski. Les ouvriers qui auront suivi la session intensive constitueront par la suite un cercle d'études qui se réunira chaque semaine.

Les beaux petits profits

General Motors Corporation (U.S.) qui contrôle la General Motors of Canada Ltd., vient de rapporter son profit net (avant taxes) pour l'exercice 1950. Ce profit se chiffre par \$1.8 milliards — soit 61% au-dessus de 1949.

Ce profit serait vraisemblablement le plus fort jamais rapporté par aucune compagnie dans le monde. Ceci veut dire un rendement de 77.3% sur "la valeur nette" de la compagnie. Les profits nets avant taxes de la compagnie en 1950 dépassaient le montant versé sur les salaires — y compris les traitements des principaux officiers de la compagnie. De sorte que les revenus des actionnaires étaient de beaucoup plus élevés que le montant global payé en salaires aux ouvriers de la compagnie. General Motors Corporation compte parmi ses filiales canadiennes les suivantes : McKinnon Industries Ltd., Frigidaire Products of Canada Ltd., et General Motors Diesel Ltd.

Le rapport financier pour 1950 de l'International Nickel Company of Canada Ltd., accuse des profits nets avant taxes de \$76.3 millions, soit une augmentation de 50% par rapport à 1949. Avec cette augmentation des profits, jusqu'à quel point la dernière hausse de prix du nickel était-elle nécessaire ? On se rappelle que lors de sa dernière augmentation, en décembre dernier, la compagnie prétendait que les hausses de salaires et d'autres frais rendaient nécessaire l'augmentation du prix.

Les profits nets avant taxes de Dominion Bridge Company pour l'année finissant le 31 octobre 1950 se chiffraient à près de \$6 millions de dollars, soit 8 1/2% au-dessus du niveau de l'année précédente. Mais, si on calcule les déductions pour dépréciation au même taux que l'année précédente, les profits se seraient chiffrés par 15% au-dessus du niveau de 1949. La Dominion Bridge Company a pris part à la construction du malheureux pont Duplessis aux Trois-Rivières, entre plusieurs autres.

Et naturellement, les prix continuent de monter.

Le problème ouvrier

Les temps sont changés

Si vous rencontrez des gens qui dépassent la cinquantaine, remarquez leur conversation. Assez souvent ils vous diront : "Dans mon temps il n'y avait pas telle chose... Il y a bien du changement". De fait, **LES TEMPS SONT CHANGÉS**. Depuis surtout une dizaine d'années notre pays s'est développé, au point de vue industriel, d'une façon très marquée. Signalons quelques faits pour aujourd'hui.

"Les établissements industriels et commerciaux se sont multipliés et ont grossi en importance". Voici quelques chiffres donnés par "L'Annuaire Statistique du Canada". Supposons que dans la période de 1935 à 1939 nous établissons la production à 100. Vous constaterez par les chiffres qui suivent comment le commerce et l'industrie se sont développés. A la fin de l'année 1950, toujours en se basant sur le 100% de 1939, voici les résultats que nous obtenons pour les items suivants :

Sucre	178.7%
Chaussure	148.5%
Soie	260.6%
Papier	171.1%
Appareils électriques	431.8%

Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, en 1950, il se produit 3 fois plus d'appareils électriques qu'en 1939.

L'outillage et l'équipement se sont développés dans la même proportion. Autrefois, un homme fabriquait 450 briques par journée de 10 heures. Aujourd'hui, un seul ouvrier surveille la machine qui roule 2,500 cigarettes à la minute.

Examinons maintenant la main-d'oeuvre. Etablissons, toujours avec la statistique, qu'en 1941 la main-d'oeuvre était 100. Quel est le pourcentage de la main-d'oeuvre en 1950 ? Examinez un peu les chiffres suivants :

Construction	148.0%
Finances, banques, maisons de courtiers	157.2%
Transport	144.9%
Communications, radios, télégraphes	219.4%

Ainsi, au lieu de 100 personnes qui, en 1941, travaillaient dans les radios, télégraphes et autres communications, il y en a aujourd'hui 219.

Il y a aussi un problème très nouveau depuis une dizaine d'années : c'est que, surtout avec la guerre, les femmes et les filles sont entrées dans toutes les sphères de la vie sociale. On pourrait bien dire qu'il y a une trentaine d'années, à peu près 5% des employés étaient des femmes et des filles. Mais actuellement la statistique de 1949 nous montre que 23.6% des employés forme le personnel féminin. C'est là un fait nouveau qui demande considération.

Voilà, en résumé, ce que nous donne le No 15 de la Lettre collective, à propos du développement industriel. **LES TEMPS SONT CHANGÉS**. Les simples faits que nous venons de signaler ont des conséquences assez sérieuses. Ce ne sont pas les seules causes de toute la difficulté du problème, mais il faut bien en tenir compte.

QUEBEC

Noces d'argent syndicales

Nous recevons de Québec le résultat des élections qui ont eu lieu récemment à la Fraternité des Plombiers et Electriciens.



Ces élections étaient présidées par M. Jean Marchand, secrétaire-général de la C.T.C.C. Assistaient à l'assemblée, MM. Jean-Baptiste Déglise de Montréal, secrétaire de la Fédération et Willie Prevost, de Chicoutimi.

Les officiers élus sont : MM. Patrick Déglise, président réélu; L. Legault, vice-président; Charles-Edouard Côté, secrétaire; Alex Fournier, assistant-secrétaire; L. Paquette, trésorier; J.-A.-Eugène Lachance, secrétaire-financier; J. Vézina, gardien et Edgar Bourassa, sentinelle.

Cette fraternité fêtait en même temps sa vingt-cinquième année d'existence et pour la vingt-cinquième fois M. Charles-Edouard Côté était réélu à titre de secrétaire.

Le syndicat lui présentait à cet-

te occasion un souvenir pour servir s rendus.

Industrie du corset

Le Syndicat national et catholique de l'industrie du Corset de Québec (Parisian Corset), en assemblée régulière sous la présidence de Mlle Odile Vaillancourt, a décidé d'accepter, à l'unanimité, le rapport des négociations pour un nouveau contrat, rapport donné par l'agent d'affaires, M. Lucien Dorion.

Ce syndicat, qui groupe environ 150 ouvriers et ouvrières, vient enfin de terminer, par négociations directes, le renouvellement de son contrat de travail qui entre en vigueur immédiatement avec ré-

troactivité au 1er mars 1951.

Les principaux avantages qui découlent du nouveau contrat sont les suivants : 1o. une augmentation générale d'au moins 3 cents pour les employés féminins; 2o. pour les tailleurs, une augmentation de 7 cents et 10 cents ajoutés sur l'échelle de base; 3o. ceux de l'expédition toucheront une augmentation de \$3.00 par semaine sur le salaire actuellement payé, et l'échelle de base sera augmentée de \$2.00 par semaine; 4o. les mécaniciens toucheront 10 cents d'augmentation.

Les négociations furent conduites par le confrère Lucien Dorion, qui était accompagné de Mlles Odile Vaillancourt, prés.; Monique Roy, sec.; R. Petitclerc, trés.

SHERBROOKE



Voici le nouvel exécutif de l'Association des Employés de la Kayser. On remarque de gauche à droite, 1ère rangée : MM. Paul Fournier, 1er vice-président; Laurent St-Sauveur, président; Mlle Cécile Dubuc, 2ème vice-président. Deuxième rangée dans le même ordre : MM. Hervé Courchesne, trésorier; Roland Dubois, secrétaire; Lucien Phaneuf, 3ème vice-président.

"L'ACTION SYNDICALE élément indispensable"

Allocution prononcée par M. Jean-Baptiste DELISLE, délégué travailleur canadien à la troisième session de la Commission du bâtiment, du génie civil et des travaux publics de l'O.I.T.

Mesdames et Messieurs,

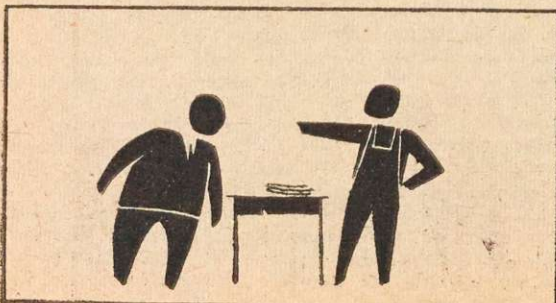
C'est avec plaisir que je m'adresse à vous, plus particulièrement aux ouvriers du bâtiment de la province de Québec qui sont affiliés à la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et que j'ai représentés à la troisième session de la Commission du bâtiment, du génie civil et des travaux publics de l'Organisation internationale du Travail. Nous approchons du terme de nos travaux. A l'ordre du jour figuraient deux questions d'une grande importance pour les travailleurs : celle du chômage saisonnier dans l'industrie de la construction et celle du bien-être sur les chantiers. J'aurai l'occasion, à mon retour à Montréal, de présenter un rapport à ma fédération sur les résolutions que nous venons d'adopter et que devront, au cours des prochains mois, inspirer notre action syndicale et nous servir de ligne de conduite avec les em-

ployeurs dans nos négociations collectives.

Pour le moment, je préfère m'en tenir à des observations d'ordre général concernant l'Organisation internationale du Travail et ce que représente cette organisation, pour nous, travailleurs canadiens. Comme vous le savez, l'Organisation internationale du Travail a un caractère tripartite, c'est-à-dire qu'elle est composée de représentants des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs. Grâce aux diverses conférences qui se tiennent sous les auspices de l'Organisation internationale du Travail, il nous est possible de prendre contact avec des personnalités de tous les pays avec lesquelles nous échangeons des idées et comparons les résultats de nos expériences dans nos pays respectifs. J'ai été heureux et fier de pouvoir expliquer, à mes confrères des syndicats chrétiens des pays européens, notre système de relations industrielles et l'esprit social qui anime notre législation du travail. En particulier, je n'ai pas manqué de souligner le succès remarquable que remportent nos commissions d'apprentissage instituées par le ministre provin-

cial du Travail, l'honorable Antonio Barrette, notamment la commission d'apprentissage des métiers de la construction. J'ai insisté également sur l'existence de nombreuses commissions du travail dans le Québec qui fonctionnent avec des représentants des ouvriers et des employeurs.

De mon côté, je me suis renseigné, j'ai écouté les autres délégués qui ont expliqué ce qui avait été fait dans leur pays pour améliorer le sort de la classe ouvrière. Plus que jamais, je reste convaincu que l'action syndicale est un élément indispensable du progrès social et de la stabilité économique. C'est en collaborant avec les organisations syndicales que les employeurs et les gouvernements pourront réaliser la paix et la justice sociale. Les principes qui animent d'une manière générale le mouvement social dans la province de Québec et les réalisations que nous avons à notre actif démontrent que nos objectifs sont bien ceux de l'Organisation internationale du Travail, objectifs qui sont identiques à ceux que poursuivent nos syndicats catholiques.



L'employeur négocie dignement quand il sent devant lui la force d'un syndicat uni.

MOUVEMENT

Nouveau contrat de travail en vigueur à la Canadian Converters

Après quatre séances de négociations directes, le Syndicat national des Employés de la Canadian Converters de Shawinigan, et les autorités de ladite compagnie en sont venus à une entente en signant leur première convention collective de travail le 14 mars courant.

Cette convention, qui couvre quelque 280 employés dont la majorité sont du sexe féminin, en plus de définir les conditions de travail qui prévaudront à l'usine, décrète une augmentation de salaire de 10 sous l'heure pour les hommes et de 10% pour les employés travaillant à la pièce. Les ouvriers bénéficieront en plus d'un plan de vacances conforme aux exigences de la loi et d'un certain nombre de fêtes chômées. Comme sécurité syndicale, les ouvriers de cette usine ont obtenu l'atelier fermé avec déduction hebdomadaire à la source. Ce contrat comprend enfin une clause établissant un droit d'ancienneté pour tous les employés et une pro-

cedure pour le règlement des griefs.

Les négociations ont été conduites du côté patronal par M. D.-S. Dubin, président général de la compagnie, assisté de M. Walter Howard, gérant des usines locales, tandis que la partie syndicale était représentée par M. Angelo Forte, président de la Fédération nationale du Vêtement (affiliée à la C.T.C.C.), assisté de M. S. Thibodeau, organisateur du Conseil central de Shawinigan et du Comité exécutif du syndicat composé de: Mlle Rachelle Magnan, présidente; Mlle Rolande Ferron, vice-présidente; Mlle Doris Dargis, secrétaire; M. Gérard Beaudoin, trésorier; et Marcel Côté, sentinelle.

Cette convention, signée officiellement au bureau chef de la compagnie à Montréal le 14 mars courant, a cependant été datée du 2 janvier, ce qui implique un effet rétroactif au 2 janvier et le renouvellement à la même date l'an prochain.

SOREL

Quebec Iron

Les négociations se poursuivent entre la Quebec Iron and Titanium de Sorel et le syndicat nouvellement formé parmi les employés de cette compagnie. On a eu recours à la conciliation vu les objections que faisaient les employeurs à toutes les clauses importantes du contrat.

La compagnie prétend en effet que les opérations n'ont pas encore dépassé le stage expérimental

et qu'on ne peut fixer les salaires avant que les tests de laboratoire ne soient définitifs. Pour le moment, prétendent les employeurs, ces tests n'ont pas encore donné les résultats qu'on en attendait.

A quoi les représentants syndicaux répondent que les chercheurs d'huile, par exemple, n'attendent tout de même pas que les puits produisent pour payer les ouvriers qui creusent ces puits.

Les ouvriers reçoivent actuellement 80 cents comme salaire de base et le syndicat demande \$1.09 comme dans les mines.

Vêtement

Ça bouge à Sainte-Thérèse

On nous avise que l'Union nationale du Vêtement a présentement beaucoup d'activités dans la région de Ste-Thérèse. En effet, à la suite de la réception de certificats pour chacune des industries ci-dessous mentionnées, l'ordre normal suivra son cours. A la Spartans Mens' Wear, la négociation et la conciliation n'ayant apporté aucune satisfaction concluante, on doit recourir à l'arbitrage. Il est possible que l'arbitre ouvrier soit Jean-Paul Geoffroy. Aux compagnies S. & F. Clothing et Gauthier Pants, les négociations commenceront cette semaine.

Les demandes dans les trois industries sont identiques: 10 cents l'heure d'augmentation générale, trois jours de fêtes chômées et payées, deux semaines de vacances après trois ans, caisse maladie à laquelle l'employeur contribuerait 1%, l'atelier fermé et la perception des contributions syndicales. Pour la partie syndicale, les négociateurs seront J.-N. Godin et Yvan Legault.

M. Godin nous laisse entendre que le projet de décret dans l'industrie de la chemise est en bonne voie de réalisation. En effet, les patrons semblent s'être entendus sur les principales clauses et il ne s'agirait en somme que de rédiger le projet avant que la signature des deux parties ne se fasse et que l'on soumette ensuite au ministère le projet pour approbation.

UN SYNDICAT RECLAME LE CORPS D'UN DE SES MEMBRES



Un ouvrier mécanicien meurt sans laisser aucun parent pour le pleurer. On parlait d'envoyer son corps à la Faculté de Médecine où il servirait à l'expérience des étudiants. C'est le sort qu'on réserve d'habitude aux inconnus décédés. Mais cet ouvrier était un syndiqué, membre en règle depuis plusieurs années du Syndicat catholique des Employés de Garages de Québec. Les officiers apprennent la nouvelle de la mort de ce syndiqué et les circonstances qui l'entourent. Spontanément, ils se rendent chez l'entrepreneur de pompes funèbres, réclament le corps et paient les frais. Ils font chanter un service auquel ils assistaient tous et, avec ses compagnons de travail, accompagnent le défunt jusqu'au cimetière. Il s'agit du confrère Donat Lapointe, mort subitement à sa maison de pension, le 2 mars dernier. Il travaillait comme mécanicien au garage Giguère Automobile, à Québec. Il avait la sympathie de tout le monde et ses compagnons de travail se sont empressés de fournir chacun \$5.00 pour aider le syndicat à payer les dépenses. "On n'abandonne jamais un confrère", dit un officier, "le syndicat est une véritable famille qui peut parfois remplacer l'autre". On remarque sur la photo: Jos. Parent, président du Syndicat des Employés de Garages de Québec; Roger Fiset, secrétaire; Fernand Jolicoeur, de la C.T.C.C., et quelques-uns des compagnons de travail du défunt, M. Donat Lapointe.

INCROYABLE?

Ça se passe encore en 1951

Il arrive encore qu'une compagnie essaie d'employer des méthodes qui étaient à la mode il y a plusieurs années alors qu'aucune législation ne protégeait chez nous le mouvement ouvrier naissant. Ces reliques du passé nous sont même servies par ceux dont nous serions en droit d'attendre la plus franche collaboration.

Il s'agit de la compagnie de Bois de Luceville, pourtant affiliée à l'Association professionnelle des Industriels, qui vient de partir drôlement en guerre contre le Syndicat de l'Industrie du Bois de Luceville.

L'employeur a commencé par menacer de représailles tous les officiers s'ils ne donnaient pas leur démission au syndicat. Pour prouver qu'il était bien sérieux, il a par la suite suspendu le vice-président et congédié le secrétaire.

Mais c'est surtout sur le dos du président du syndicat que l'employeur a fait pleuvoir ses coups. Il l'a d'abord menacé comme les autres puis il l'a congédié après avoir reçu l'avis de dénonciation du contrat qui portait la signature de la victime. Ça ne suffisait pas encore. Il a voulu impressionner davantage les ouvriers en faisant signifier au président du syndicat congédié un avis de laisser le logis qui est la propriété de la compagnie.

Voilà ce qui arrive quand on se croit roi et maître dans l'entreprise, qu'on considère ses employés comme de véritables esclaves à qui on n'accorde aucune liberté, qu'on se fiche de toute législation sociale et qu'on s'acharne à ignorer les principes les plus élémentaires de la morale chrétienne.

Le syndicat a vivement protesté auprès de la Commission des Relations ouvrières qui a tenu une enquête à ce sujet dernièrement. On attend une réponse ces jours-ci.

Histoire incroyable, mais pourtant vraie. Quand donc chez nous deviendra-t-il impossible à l'employeur même le moins scrupuleux d'imaginer pareille méthode barbare?

Le problème ouvrier

La situation économique au Canada

Au sujet de la situation économique de notre pays, les évêques, dans leur lettre sur le Problème ouvrier (No 13), font trois choses: premièrement, ils constatent un fait; deuxièmement, ils en indiquent la cause; troisièmement, ils en montrent les conséquences.

1.— Le fait constaté:

Du point de vue bien-être matériel, notre pays se compare avantageusement à la plupart des pays du monde. Tous ceux qui ont voyagé quelque peu à travers le monde sont unanimes à affirmer que nulle part le niveau matériel de vie est aussi élevé qu'au Canada ou aux Etats-Unis.

2.— La cause de cette situation économique avantageuse:

Ce qui explique une telle situation, c'est la divine Providence qui a été doublement bonne pour notre peuple. D'abord elle nous a donné un sol et un sous-sol d'une richesse très considérable: notre pays est très riche au point de vue agricole et minier ainsi qu'en forces motrices. Elle nous a ensuite épargné les dévastations de la guerre qui sont suffisantes pour maintenir un peuple dans la pauvreté et la privation.

3.— Les conséquences pour la classe ouvrière:

Ces conséquences sont au nombre de deux: première conséquence, "niveau de vie assez élevé". Le mot "assez" veut dire ici "passablement"; "assez" n'indique donc pas un sommet qui est atteint, de sorte qu'on ne doit pas chercher à élever encore ce niveau de vie.

Deuxième conséquence: "misère moins grande". Les misères imméritées sont ici moins cruelles qu'ailleurs. Il se présente, même en notre pays, des cas de misère immérités, mais ces cas sont moins nombreux, et, dans l'ensemble, beaucoup moins tristes et moins cruels que ce qui peut être vu à l'heure actuelle dans plusieurs pays de l'univers.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER

Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR

Administrateur: MARCEL ETHIER

Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694
Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.



Mais quand il sent l'hésitation d'un "syndicat sans assemblée"... — Pas vrai?

LA SEMAINE

MONTREAL

Visite de Son Exc. Mgr Léger, à l'Alliance des infirmières

Le mercredi, 14 courant, l'Alliance des Infirmières a eu le grand honneur de recevoir de Son Excellence Mgr P.-E. Léger, des directives précieuses.

MM. abbés O. Bélanger et P.-E. Bolté, aumôniers ainsi que Mlles Paquette et Boisvert, présidente et secrétaire, étaient présents.

La séance s'est ouverte sous le vocable de Notre-Dame-de-la-Sagesse. Mlle la présidente souhaita la bienvenue à Son Excellence et expliqua la constitution et le travail de l'Alliance, après quoi Mgr Léger prit la parole.

Participer à un organisme social, ça n'est pas, dit Son Excellence, proposer une motion, ni la seconde; ni lire le procès-verbal. Ce n'est pas cela, mais c'est vivre intensément en soi d'abord, les vertus sociales que nous aimons tant chez les autres: "Prudence, justice, charité". C'est participer aux divers mouvements, conférences, cours d'études, etc., assister aux réunions, etc.

Mgr s'est dit que d'un jour, tous seront réunis autour d'une table (tel un parlement) où aviseurs moraux, religieuses, médecins, infirmières et autres discuteront en collaboration dans une union fraternelle. Cela sera long encore, il faut être patient; Son Excellence note que Dieu a la longueur des siècles.

L'Eglise encourage, dit Mgr Léger, cette société professionnelle, basée sur une loi naturelle qui veut que l'homme se groupe; elle est l'intermédiaire entre la famille et l'Etat.

Après cette allocution Monseigneur a répondu aux nombreuses questions de l'auditoire. Le conférencier a été remercié par M. l'abbé O. Bélanger.

DUPUIS FRERES

Sous la présidence de M. Paul Normandin, une assemblée des

employés de la Maison Dupuis Frères a eu lieu ces jours-ci.

Le confrère Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., a fait devant quelques centaines de membres un exposé précis de la première séance de négociations qui avait eu lieu quelques jours auparavant.

Les membres se sont montrés fort enthousiastes et plus déterminés que jamais à soutenir leurs négociateurs dans les revendications que ceux-ci ont à défendre pour eux, devant la compagnie.

La prochaine séance de négociations aura lieu très prochainement.

GRANBY

Nouvel agent d'affaires

Le Conseil central de Granby vient d'engager le confrère E. Dumas comme agent d'affaires en remplacement de M. Gilles Charbonneau démissionnaire. Le confrère Dumas était président du Conseil central et aussi président du Syndicat des Employés de Granby Elastic Webb.

Préparation d'un nouveau contrat

Le Syndicat des Employés de Granby Elastic Webb prépare actuellement les amendements qu'il désire apporter à sa convention collective de travail. Il rencontrera bientôt M. Horace Boivin, l'employeur.

Elections

Au début du mois avait eu lieu les élections régulières du Syndicat des Employés de Granby Elastic Webb. Les nouveaux officiers élus sont: MM. Armand Côté, président; Hervé Ménard, vice-président; Elias Morin, secrétaire-archiviste; Mme Eugénie Brunelle, secrétaire-trésorière; MM. O. Bédard, 1er directeur; P. Rousseau, 2e directeur; Conrad Saint-Amand, 3e directeur; H. Prémont, 4e directeur et Mlle Berthe Lavoie, 5e directrice.

NICOLET

Locks-out à St-Léonard

Le syndicat de la St-Léonard Verrier, récemment fondé, s'est vu imposer par l'employeur un lock-out de représailles qui n'a cependant pas duré très longtemps.

En effet, deux jours après la fondation du syndicat, le patron fermait les portes de son usine après en avoir prévenu les 85 ouvriers.

Mais le syndicat n'a pas long à réagir. Il adressait immédiatement un télégramme de protestation à la Commission des Relations ouvrières et communiquait en même temps avec le ministre du Travail.

Dès le lendemain, un conciliateur du gouvernement se trouvait sur les lieux et le lock-out prenait fin 24 heures seulement après la fermeture de l'usine.

L'organisation du syndicat de même que le règlement du lock-out avaient été confiés à M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil central de Drummondville.

DRUMMONDVILLE

Textile

Les employés de Louis Reossel ont renouvelé leur contrat de travail la semaine dernière avec des avantages importants.

L'augmentation des salaires varie entre 7 et 11 cents l'heure; le contrat stipule un total de 6 fêtes chômées et payées ainsi qu'une amélioration de la clause des vacances.

JOLIETTE

Un nouveau syndicat catholique

Ceux qui s'intéressent à la marche et au progrès du syndicalisme catholique dans notre région (et ils sont nombreux) apprendront avec plaisir que le Conseil central des Syndicats catholiques de Joliette, affilié à la C.T.C.C., vient d'admettre dans ses rangs le syndicat catholique qui groupe les employés de l'Assomption Shoe Co. Ltd. Cette manufacture de la ville de l'Assomption confectionne des chaussures pour dames et enfants et emploie près de 80 ouvrières et ouvriers.

La Fédération de la Chaussure a fait l'organisation

Ce sont les organisateurs de la Fédération nationale du Cuir et de la Chaussure du Canada Inc., (C.T.C.C.) MM. A. April et G. Rancourt, de Québec, qui ont fait adhérer les employés au syndicat. Etant donné que la ville de l'Assomption se trouve dans la juridiction territoriale du Conseil central, il s'en suit logiquement que ce syndicat y soit affilié.

Les officiers du syndicat

Lors de l'assemblée de fondation, le syndicat avait procédé à l'élection des officiers; le scrutin donna le résultat suivant: président, M. Roger Gignac, de l'Assomption; vice-président, M. Aurèle Poitras; secrétaire-archiviste, Mlle Pauline Mercier; secrétaire-trésorier, M. Claude Poitras; secrétaire-archiviste subst., Mme Claude Poitras; sentinelle, M. Jean-Paul Dupuis.

L'aumônier du syndicat est M. l'abbé Claude Malboeuf, de l'Assomption.

Certificat de reconnaissance

Le syndicat a déjà obtenu son certificat de reconnaissance syndicale de la Commission de Relations ouvrières de la province et il doit bientôt entrer en négociations avec "Assomption Shoe Co. Ltd." en vue de conclure un premier contrat de travail.

Quelques aspects d'un débat intéressant et important

Le débat commencé la semaine dernière avec M. Marcel Clément et le journal "Notre Temps" a trouvé un écho à Québec dans le journal "Action catholique". Voici en effet l'article qu'y publiait M. André Roy.

La formation d'un cartel entre les principaux groupements ouvriers canadiens en vue de réclamer le contrôle des prix a eu un avantage: celui de brasser des idées, de préciser des positions, d'ouvrir un débat qui ne manque pas d'opportunité.

En certains milieux, on a estimé que c'était là un glissement vers le socialisme, une espèce de socialisme technique, expression employés en opposition à l'expression socialisme doctrinal.

La question se résume assez facilement. On soutient que le syndicalisme devrait se maintenir "dans les limites de son but essentiel, qui est celui de défendre les intérêts des travailleurs dans les contrats de travail".

Ce texte est de Pie XII, et il est tiré d'une allocution prononcée devant les travailleurs catholiques italiens le 11 mars 1945, après l'établissement en ce pays de l'unité syndicale. A ce texte, il faut ajouter les phrases suivantes: "Dans le cercle de cette fonction, le syndicat exerce naturellement une influence sur la politique et l'opinion publique. Mais il ne pourrait dépasser ces limites sans se causer à lui-même un grave préjudice. Si, en effet, le syndicat comme tel, en vertu de l'évolution politique et économique, en venait à assumer une sorte de patronat ou de droit de disposer librement du travailleur, de ses forces, de ses biens, comme cela arrive ailleurs, la conception du syndicat, qui est une union en vue de l'entraide et de la défense, en resterait altérée et détruite".

Ce dernier texte est important. Il contient deux précisions, la première: que le Souverain Pontife ne condamne nullement l'intervention du syndicat auprès de l'opinion publique, et même de la politique, à condition, évidemment, que cette intervention soit objective; la deuxième: que le danger à éviter pour le syndicat, c'est d'assumer un rôle de domination, de mainmise sur les travailleurs, de devenir totalitaire en quelque sorte.

Vu dans son ensemble, ce texte ne permet pas d'affirmer que le syndicat doit se voir refuser le droit d'exprimer les vues de ses membres sur des questions qui s'éloignent des relations-patronales-ouvrières. Soutenir cette opinion, c'est admettre que le travailleur, du fait qu'il est travailleur, doit accepter d'être parqué, cantonné dans un secteur réservé, qu'il n'a pas le droit d'exprimer ses opinions, ses aspirations par le mécanisme de l'association professionnelle; c'est installer en permanence le régime de la lutte des classes, en empêchant les "intérêts communs" de se former au sein de la société; c'est fermer systématiquement la porte à toute oeuvre éducative qui, de par sa nature même, concourt à élargir les horizons et à la base de laquelle se trouve le principe qu'il n'y a pas deux sortes d'hommes, les ouvriers et les non-ouvriers; c'est ravir toute responsabilité aux travailleurs dans "la constitution et le développement de l'économie nationale".

Un tel confinement, qui équivaut à une condamnation globale de l'attitude du mouvement syndical catholique depuis sa fondation, ne résiste pas à l'analyse des faits. Depuis sa fondation, ce mouvement s'est maintenu dans les limites de son action

propre, de son but essentiel qui est de négocier des contrats de travail et d'orienter graduellement la vie collective vers l'instauration d'un sain corporatisme social. Personne ne doute que ses efforts se sont toujours portés de ce côté et rien ne laisse prévoir qu'il doit être changé quelque chose à cette orientation.

Mais est-ce que l'on peut dire que sa responsabilité ne va pas plus loin? Est-ce que ses interventions passées dans des domaines profanes ont été si malheureuses? S'en tenir à cette interprétation étroite de la pensée pontificale obligerait de toute nécessité les syndicats à renoncer à la discussion, à l'étude commune de questions qui touchent à la famille, aux bonnes moeurs, à la sécurité et à l'assurance sociales, aux impôts, à la tempérance. Advenant même, par hypothèse, que leur religion soit attaquée, les syndicats n'auraient pas droit de parole, ne pourrait pas défendre cette cause qui est la plus importante de toutes.

Il suffit de feuilleter n'importe quel mémoire de la C.T.C.C., qu'il soit adressé aux gouvernements fédéral ou provincial ou à d'autres corps publics pour voir comment une telle position est incompatible avec la liberté d'expression bien comprise.

Le mouvement syndical catholique, qui représente des ouvriers catholiques, d'accord en cela avec la majorité des catholiques du pays, réclame depuis des années l'établissement d'une ambassade auprès du Vatican. Il s'agit là d'une question politique. Mais peut-on concevoir que des syndicats n'aient pas le droit d'exprimer leur opinion sur ce point précis de politique étrangère? Il existe un mouvement en faveur de l'établissement d'un drapeau canadien. Peut-on concevoir, encore là, comme tous les autres groupements, que les syndicats ne puissent exprimer leurs préférences? Les allocations familiales sont une mesure d'aide à la famille. Longtemps, on a reproché aux syndicats de piétiner sur place, parce qu'il concevait les allocations familiales comme devant être établies par le truchement des associations professionnelles, une disposition en permettant l'institution ayant même été insérée, à un moment donné, dans la Loi de la convention collective? Parce que l'organisation professionnelle n'était que fragmentaire, ils ont accepté un autre système, qui est excellent d'ailleurs, et ils ont contribué à l'améliorer. Est-ce que cela aurait pu se produire s'ils avaient été confinés uniquement dans le domaine des relations industrielles? On peut en douter. La Loi de l'impôt sur le revenu touche tout le monde. On ne peut l'éviter. Est-ce qu'il n'est pas normal que les syndicats puissent exprimer leurs points de vue sur le sujet? Et l'on pourrait prolonger indéfiniment cette énumération.

En fait, tant que les syndicats n'interviennent dans le domaine politique qu'en tant que syndicats, et non pas comme un groupement politique déterminé, dont le but serait de spolier les autres classes sociales, on peut dire qu'ils ne font qu'exercer naturellement le rôle que la vraie démocratie doit accorder à tous individus et groupes, quels qu'ils soient, à moins qu'ils ne soient occultes. André ROY

Coin du publiciste

La dernière tournée dans la région de Joliette porte ses fruits. En effet, deux syndicats nouveaux viennent de nous fournir la liste de leurs abonnés: le Syndicat des Employés de la Filature de Joliette (voir photo) et le Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Crabtree-Mills.

En outre, le Syndicat catholique et national des Ouvriers des Spécialités en Bois de l'Épiphany a aussi décidé unanimement d'abonner tous ses membres. De plus, nous recevons des demandes d'informations de Nicolet et de la région Saguenay-Lac St-Jean. Nous faisons parvenir récemment 65 livrets d'abonnement au directeur des journées d'études régionales dans cette région; en voici un qui veut que les gens sous sa direction s'inscrivent et il nous fait plaisir de féliciter M. Alfred Pednault de cette initiative.

QUEBEC

J'ai eu le plaisir, au cours de la semaine dernière, de rencontrer environ onze syndicats de la région de Québec, dont quelques-uns étaient déjà abonnés. Ceux qui ne l'étaient pas encore ont décidé d'étudier sérieusement la question. L'étude porte fruit car nous recevons un chèque qui paye l'abonnement de tous les membres de la Fraternité des Plombiers-Electriciens de Québec.

Nous désirons souligner d'une manière toute spéciale l'intérêt manifesté par le confrère Maurice Dussault, secrétaire au Bureau de la C.T.C.C. à Québec, qui s'est chargé d'écrire à tous les syndicats affiliés de la région pour leur exposer la nécessité de l'abonnement.

Les syndicats visités furent l'Union nationale des Charpentiers-Menusiers, déjà abonnée; le Syndicat des Employés de l'Alimentation en Détail, abonnement à l'étude; le Syndicat de l'Industrie du Corset, abonnement à l'étude; le Syndicat national des Peintres de Québec, abonné à 100%; le Syndicat professionnel des Fonctionnaires municipaux de Québec, abonnement à l'étude; le Syndicat national de la Métallurgie, l'exécutif en faveur et le syndicat prendra lui-même position.

J'ai assisté ensuite à une réunion du Conseil général où étaient représentés une trentaine de syndicats.

Roger McGINNIS